



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## sécurité sociale

Question écrite n° 72969

### Texte de la question

Mme Marguerite Lamour attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la situation des personnes handicapées et leur possibilité de couverture sociale, ayant été interpellée par des personnes dans cette situation, domiciliées dans sa circonscription. Elle lui demande de bien vouloir lui apporter des précisions quant à la prise en compte des soins inhérents au handicap, en terme de couverture de base mais également en terme de complémentaire santé. Elle souhaite connaître si les nouveaux textes pris en application de la loi sur le handicap, votée en début d'année par le Parlement, permettent d'obtenir, pour les personnes handicapées, une prise en charge des dépenses inhérentes à leur handicap, dans leur intégralité. Elle le remercie de bien vouloir lui apporter des précisions à ce sujet.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Marguerite Lamour](#)

**Circonscription :** Finistère (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 72969

**Rubrique :** Handicapés

**Ministère interrogé :** santé et solidarités

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 13 septembre 2005, page 8491